



Regroupement national  
des conseils régionaux  
de l'environnement

## Communiqué de presse

### **L'importance protéger le territoire agricole et de miser sur un aménagement responsable**

**Joliette, le 11 décembre 2019** – Alors que le gouvernement vient d'accepter le nouveau Schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC de Montcalm, qui prévoit l'agrandissement des périmètres d'urbanisation dont 119 hectares en zone agricole, le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) et le Regroupement des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) rappellent l'importance d'assurer un aménagement responsable du territoire qui contribuera à consolider des milieux vie durables.

La pression sur les terres agricoles et les milieux naturels se fait de plus en plus forte. Avec une croissance démographique de 38 % entre 2006 et 2031 dans Lanaudière, il est impératif d'éviter l'étalement urbain en densifiant le territoire tout en préservant le caractère champêtre et agricole de la région. Chaque parcelle de territoire devrait dès maintenant être développée de manière judicieuse, sans empiéter sur le territoire agricole et sur les milieux naturels et ce, partout au Québec. Il faut maintenant espérer que la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) refusera le dézonage des sols cultivés, surtout si l'on considère que les terres arables de la région sont particulièrement riches et précieuses.

L'étalement urbain et la dépendance automobile, qui sont à la source de l'augmentation de la circulation automobile, coûtent déjà très cher aux Lanaudois.es, tant en termes de sécurité, de soins de santé, de bien-être et de qualité de vie, qu'en termes de pertes financières liées au manque de productivité au sein des entreprises. En consolidant des quartiers, on réduit les distances parcourues en voiture et on favorise un meilleur accès à des services de transports collectifs et actifs. « De surcroît, l'étalement urbain augmente les coûts des services municipaux, rappelle Vicky Violette, directrice générale du CREL, en plus de nuire à la lutte contre les changements climatiques et à l'adaptation à leurs impacts. »

Le Premier ministre ainsi que la ministre des Affaires municipales et le ministre de l'Environnement ont maintes fois exprimé leur [volonté d'aménager plus durablement](#) le territoire, notamment depuis la crise des inondations du printemps dernier. Le RNCREQ croit donc que le gouvernement devrait faire preuve de davantage de cohérence en la matière.

## **À propos du CREL**

Fondé en 1991, le CRE de Lanaudière est un organisme de concertation et de consultation en matière d'environnement, reconnu par le gouvernement du Québec. Sa mission est de concerter, de conseiller et d'influencer les intervenants lanaudois en matière d'environnement et de développement durable, en proposant des solutions et en mettant en œuvre des actions, afin d'assurer le droit de vivre dans un environnement sain. Ses principaux domaines d'intervention sont l'éducation à l'environnement, la gestion des matières résiduelles, l'aménagement et la protection des milieux naturels, la lutte et l'adaptation aux changements climatiques, la gestion de l'eau et la promotion du développement durable.

## **À propos du RNCREQ**

Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) est un réseau d'acteurs engagés dans la protection de l'environnement et dans la promotion du développement durable sur l'ensemble du territoire québécois. Les seize conseils régionaux de l'environnement (CRE) interviennent à l'échelle de chacune des régions administratives du Québec et visent à favoriser l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement régional.

Source :

Vicky Violette, directrice générale  
Conseil régional de l'environnement de Lanaudière  
450 756-0186, poste 1  
[vicky.violette@crelanaudiere.ca](mailto:vicky.violette@crelanaudiere.ca)

Isabelle Poyau, directrice par intérim  
514 861 7022 poste 3525 | 514 260 1107  
[isabelle.poyau@rncreq.org](mailto:isabelle.poyau@rncreq.org)